Les VERT-E-S suisses
Joanna Haupt
Waisenhausplatz 21
3011 Bern
joanna.haupt@gruene.ch

Département de l'intérieur
Madame la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
3003 Bern

Par e-mail :
hmr-
consultations@bag.admin.ch

Berne, le 9 octobre 2026

Modification de la Loi sur les produits thérapeutiques (étape 3b)

Madame la Conseillère fédérale,

Vous avez invité les VERT-E-S à prendre position dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Nous vous remercions de cette invitation. Dans les lignes qui suivent, nous prenons position sur les quatre principaux volets de cette révision.

Vente par correspondance de médicaments

Le projet soumis à consultation souhaite lever l'interdiction de principe de la vente par correspondance de médicaments. Les VERT-E-S sont opposé-e-s à un assouplissement de la réglementation en matière de vente par correspondance. Nous ne voyons aucun avantage à cette modification légale, puisque la livraison de médicaments répond déjà aux besoins des patient-e-s ne pouvant pas se déplacer en pharmacie. La libéralisation de la vente par correspondance mène en revanche à des problèmes en matière de qualité et de sécurité pour les patient-e-s. Les pharmacien-ne-s jouent un rôle important en tant que professionnel-le-s de santé de premier recours que le Conseil fédéral ne doit pas mettre en péril en cherchant à libéraliser la vente. Nous demandons une suppression de l'art. 27 « vente par correspondance ».

Mesures concernant l'approvisionnement de médicaments

Les VERT-E-S sont favorables au principe de d'étendre, en cas de pénurie imminente ou effective et pour une période limitée, la possibilité de mettre sur le marché un médicament à usage humain ou vétérinaire non autorisé en Suisse. Cette procédure serait ouverte à l'industrie pharmaceutique, ainsi qu'aux pharmacies publiques et d'hôpital dans le cas de médicaments contre des maladies transmissibles, très répandues ou particulièrement dangereuses. La loi prévoit plusieurs conditions pour de telles mises sur le marché, mais il est également nécessaire de prévoir un mécanisme d'évaluation de la situation au cas par cas. Nous demandons au Conseil fédéral d'ajuster le projet en ce sens.

Le Conseil fédéral prévoit l'instauration d'une « Commission pour les situations de pénurie de médicaments » chargée d'apprécier la situation. La création d'une commission

extraparlementaire est pertinente, mais les VERT-E-S demandent que ses sièges soient occupés par au moins quatre-cinquièmes de professionnels de la santé et d'expert-e-s en santé publique et en épidémiologie. L'industrie pharmaceutique doit être représentée par un siège au maximum. La perspective de terrain des producteurs de médicaments est importante, mais cette commission extraparlementaire ne doit pas être un levier permettant à l'industrie pharmaceutique de pousser pour la mise sur le marché de médicaments. De plus, la commission pour les situations de pénurie de médicaments ne devra pas être restreinte dans les contacts qu'elle est autorisée à entretenir avec les membres de l'Assemblée fédérale.

Droit de prescription des chiropracticiens

Nous saluons en revanche la volonté d'accorder aux chiropracticien-nes le droit de prescrire. La différence dans les compétences attribuées aux chiropracticien-nes par rapport aux médecins est difficile à justifier, en regard de qualifications plutôt comparables. L'extension du droit de prescrire à un plus grand nombre de métiers du soin constitue une avancée pour les droits de patient-e-s et exerce un effet favorable sur les coûts de la santé. En revanche, seules les pharmacies doivent être habilitées à vendre des médicaments et nous devrions interdire dans toute la Suisse la remise de médicaments par des médecins. Nous exigeons que le droit de prescrire ne s'accompagne pas d'un droit de vendre pour les chiropracticien-nes et demandons au Conseil fédéral d'ancrer ce point clairement dans la loi.

Remise de médicaments à l'unité

Enfin, les VERT-E-S saluent de manière appuyée la possibilité prévue de délivrer des médicaments à l'unité. Cette réforme revendiquée depuis des années constitue une mesure simple et efficace pour lutter contre le gaspillage de médicaments et la résistance aux antibiotiques. Les exemples de l'étranger (rapport p.23) montrent cependant qu'une simple autorisation n'implique pas nécessairement un changement de pratique. Nous demandons au Conseil fédéral de s'engager en faveur de cette mesure en informant et en encourageant les acteurs de terrain. La vente de médicaments à l'unité devrait également faire baisser les prix : le coût d'une demi-boîte d'antibiotiques doit correspondre exactement à la moitié du prix de la boîte entière. Nous demandons au Conseil fédéral de mettre en place un monitoring au sein de l'OFSP, afin de surveiller l'application de la réforme et évaluer ses effets.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position et restons à votre disposition en cas de questions.

Avec nos salutations distinguées,

Lisa Mazzone
Présidente

Joanna Haupt
Secrétaire politique